

Tuer au nom de Dieu ?

Les religions sont censées relier les hommes mais elles les opposent parfois dans des combats mortels. La religion peut aussi être utilisée par des dirigeants politiques pour renforcer leur pouvoir et servir leurs intérêts. Faire cohabiter les croyances et les convictions, religieuses, philosophiques ou politiques sans fanatisme, dans le respect mutuel, tel est l'objectif d'une république laïque.

III^e croisade : Richard Cœur de Lion assiste à l'exécution de prisonniers turcs

Pour le pape, la croisade est le moyen de rassembler sous la bannière de l'Église la chevalerie d'Occident et d'imposer sa prééminence sur toute la chrétienté. Huit croisades se succèdent entre 1095 et 1270. Elles engagent plusieurs milliers de chrétiens et font autant de victimes. Les relations entre chrétiens d'Occident, chrétiens d'Orient et musulmans en ont été historiquement marquées.

> Sébastien Mamerot, *Les Passages d'Outremer faits par les Français contre les Turcs depuis Charlemagne jusqu'en 1462, 1475*



Quand Dieu donne son avis

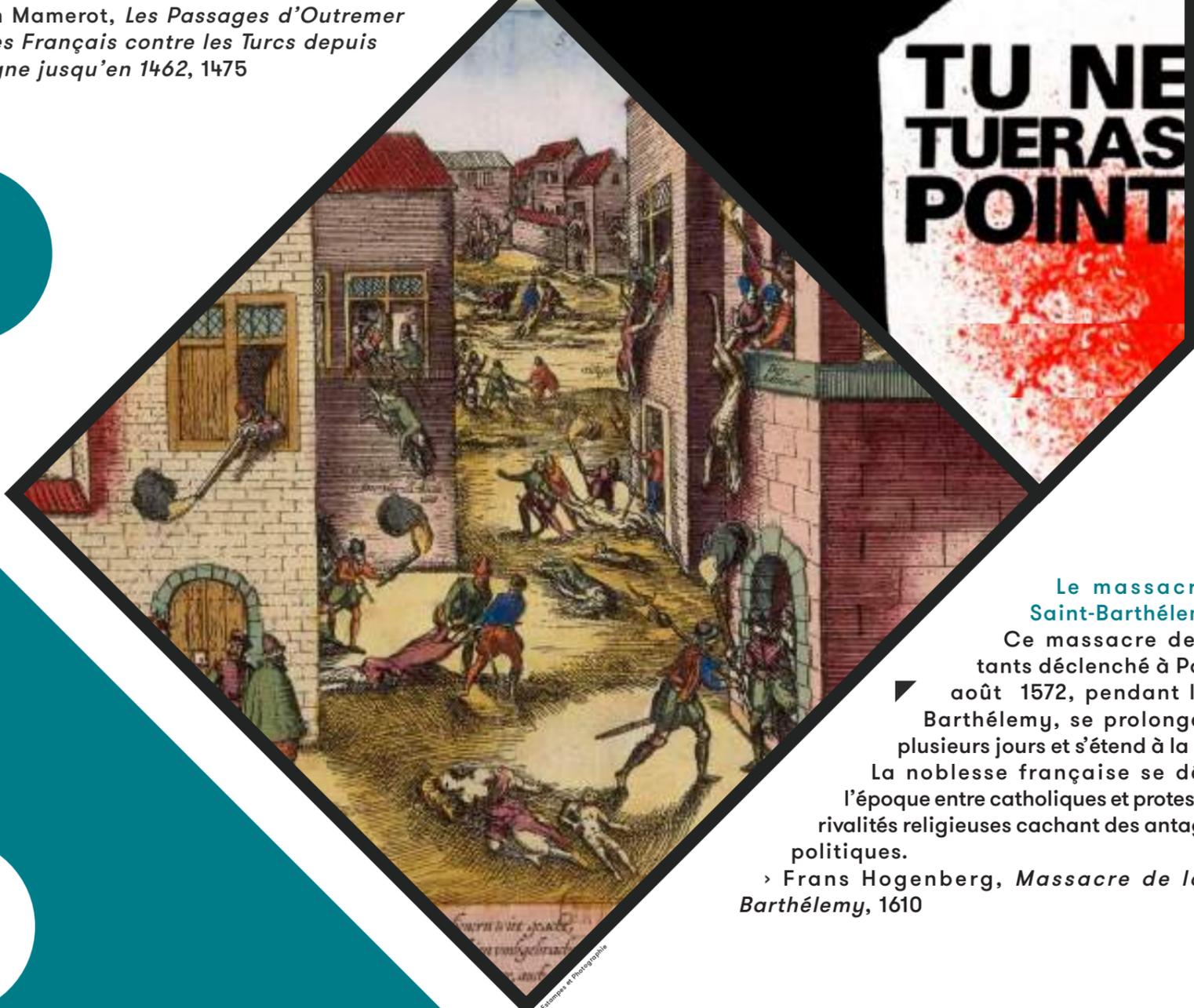
Dans la tradition hébraïque, comme dans la tradition chrétienne, Dieu a dicté à Moïse ses commandements, parmi lesquels « Tu ne tueras point ». Le respect de la vie humaine est une valeur partagée par toutes les religions ; il est donc pour le moins paradoxal de prétendre tuer au nom de Dieu.

▲ Affiche du film *Tu ne tueras point* de Krzysztof Kieślowski, 1988

Le massacre de la Saint-Barthélemy

Ce massacre de protestants déclenché à Paris le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, se prolonge durant plusieurs jours et s'étend à la province. La noblesse française se déchire à l'époque entre catholiques et protestants, ces rivalités religieuses cachant des antagonismes politiques.

> Frans Hogenberg, *Massacre de la Saint-Barthélemy*, 1610



Des limites à la liberté d'expression ?

La liberté de penser, de s'exprimer et de publier est une conquête démocratique récente. Toutefois le racisme, l'injure ou la calomnie ne sont pas des opinions mais des comportements réprimés par la loi. Les journalistes y sont attentifs. À une époque où chacun peut publier sur Internet, il importe de s'interroger sur l'usage de cette liberté.

« Tous journalistes ? »

Cette une de *Libération* est un des premiers signes de prise de conscience de la perte du monopole de l'information détenu jusqu'alors par les journalistes. Le développement des réseaux sociaux permet désormais la diffusion massive. Chacun est confronté à de nouvelles responsabilités.

► Une de *Libération*, n° 7552, avec une photographie de Rob Griffith (AP), 20-21 août 2005

Anastasia, symbole de la censure

Jusqu'en 1870, les journaux illustrés, satiriques ou non, « ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministère de la Police à Paris, ou des préfets dans les départements ».

L'arrivée des républicains au pouvoir, en 1876, permet le vote par le parlement de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, toujours en vigueur.

► André Gill, *Madame Anastasia*, dessin pour la une du journal *L'Éclipse*, n° 299, 19 juillet 1874



La Liberté guidant le peuple

Le combat pour la liberté d'expression reste d'actualité, comme en témoigne la manifestation organisée suite aux attentats contre le journal *Charlie Hebdo* dont Plantu rend compte en s'inspirant d'un tableau d'Eugène Delacroix peint après la Révolution de 1830. La Liberté guidant le peuple engage la foule à se munir de crayons pour sauver la liberté d'expression.

► Plantu, dessin paru à la une du *Monde*, 10 janvier 2015

Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ?

L'école de la République veut former des esprits libres, capables de se forger leur propre opinion. Le militantisme religieux ou politique et la publicité doivent rester à la porte de l'école. « Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme aux volontés de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus afin que chacune devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. » Condorcet (1743-1794).

Jules Ferry
Promulguées en 1881-1882, les lois de Jules Ferry ont rendu l'école gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque. Inscrite dans le Code de l'éducation, la loi française sur les signes religieux dans les écoles publiques a été votée en 2004 : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Doivent ainsi être retirés à la porte de l'école publique, notamment, kippa, grande croix, voile...

> La rentrée des classes (école Simon Bolivar), 1932

Le port de l'uniforme
L'uniforme a longtemps été le moyen d'effacer les signes d'appartenance sociale.
> Écoliers arrivant à l'école, 1912

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1 | La liberté de conscience et de croire ou de ne pas croire, l'expression de ses convictions, et celle d'autrui et dans les limites de la loi.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet de la liberté d'expression dans la limite de la loi de l'École et de la République.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire et doivent porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

Partager une culture commune ?

L'accès à une culture commune est possible, parce que, si chaque peuple a son histoire, l'humanité partage des mythes et récits fondateurs, une aventure de l'écriture et de la connaissance, une expérience de l'autre à travers les voyages, les échanges, l'art et la littérature.

La Sicile, carrefour des cultures en Méditerranée au temps des Croisades au XIII^e siècle

Au carrefour des trois mondes, normand, arabe et byzantin, le royaume de Sicile, fondé en 1130 par Roger II, prince normand, est l'exemple de l'interpénétration des cultures sous le signe de la tolérance. Chacun pratique librement son culte. À la cour, on parle l'arabe autant que le français mais aussi le latin et le grec.

► Al-Idrîsî, *Livre de Roger* (vue de la Sicile), c. 1300



BnF, Manuscrits



© AFP, 2013

Interpréter

L'écriture naît il y a 5 000 ans en Égypte et en Mésopotamie, plus tard en Chine et gagne toutes les cultures. L'écriture nous permet de garder la mémoire, de capitaliser nos connaissances et de communiquer par delà le temps et l'espace. Le papyrus Prisse est l'un des plus anciens manuscrits littéraires de l'Égypte ancienne.

► Papyrus Prisse, *Enseignement de Ptahhotep*, 529-596

Le jeu d'échecs

C'est en Inde, au VI^e siècle, que l'ancêtre des échecs est inventé. À la fin du VI^e siècle, une ambassade indienne introduit le jeu en Perse. En conquérant la Perse en 642, les Arabes en étendent la pratique au fur et à mesure de leurs conquêtes. Le jeu parvient dans l'Espagne musulmane pour atteindre l'Occident chrétien à la fin du X^e siècle, tandis que les caravanes l'ont déjà porté jusqu'en Chine et au Japon.

► Enfants jouant aux échecs dans la cour du musée de Cluny, Paris, 21 août 2013

Quelques textes de référence

Ils ont dit....



© Michel Quarez, 2014

« Laïcité : n.f., principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux, et les églises aucun pouvoir politique. »

› *Le Petit Robert*, 2014

« Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants, ni intolérables. », Voltaire, *Traité sur la tolérance*, 1763

« Je veux l'Église chez elle, et l'État chez lui. »
› Victor Hugo, *Discours à l'Assemblée nationale*, 1850

« Le législateur a eu pour objet (...) de distinguer deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. »

› Jules Ferry, *Lettre aux instituteurs*, 27 novembre 1883

« La laïcité n'est ni un attribut propre à la modernité, ni une lubie française, ni une spécificité de la culture occidentale, mais un principe qui a une valeur universelle car il est lié à la nature humaine, à l'essence même de l'homme. »

› Abdenour Bidar, entretien réalisé par Jean-Claude Poizat pour *Le Philosophoire*, 2011



Pour aller plus loin :
www.classes.bnf.fr/laicite



Jean Cornec, *Laïcité*, illustrations de Jean Effel, Sudel, 1962 OADAGP 2015

Cette exposition a bénéficié des conseils du comité scientifique composé de Jean-Louis Auduc, Jean Baubérot, Sylvie Dreyfus, Thierry Grillet, Cristina Ion, Françoise Juhel, Michel Lazar, Martine Mauvieux, Maxime Priéto, Bruno Racine, Sylviane Tarsot-Gillery, Annie Vernay-Nouri.

Sauf mention contraire, les documents présentés ici proviennent des collections de la BnF et ont été photographiés par son service de la Reproduction.

La laïcité en questions
Exposition pédagogique en 10 panneaux

Conception BnF
Direction de la Diffusion culturelle
Département des Publics et de la Médiation,
service de l'Action pédagogique
Département des Éditions,
service des Éditions multimédias

Avec la coopération du CNLJ, du département Littérature et Art, du département des Estampes et de la Photographie, du département des Manuscrits, du département

Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme, du département des Sciences et Techniques et du département des Systèmes d'information de la BnF

Remerciements : aux Archives nationales, à Plantu, à Michel Quarez et à Alain Seksig, inspecteur pédagogique régional, référent Laïcité de l'académie de Paris

Conception graphique : Studio BW,
Olivier Waissmann
Impression : Imprimerie de la Centrale, Lens

L'exposition est disponible sur simple demande à l'espace pédagogique de la BnF, site François-Mitterrand, ou en écrivant à :
action.pedagogique@bnf.fr